

EMPLACEMENT DISPONIBLE « CAMPAGNE SAPINS » 500 M²

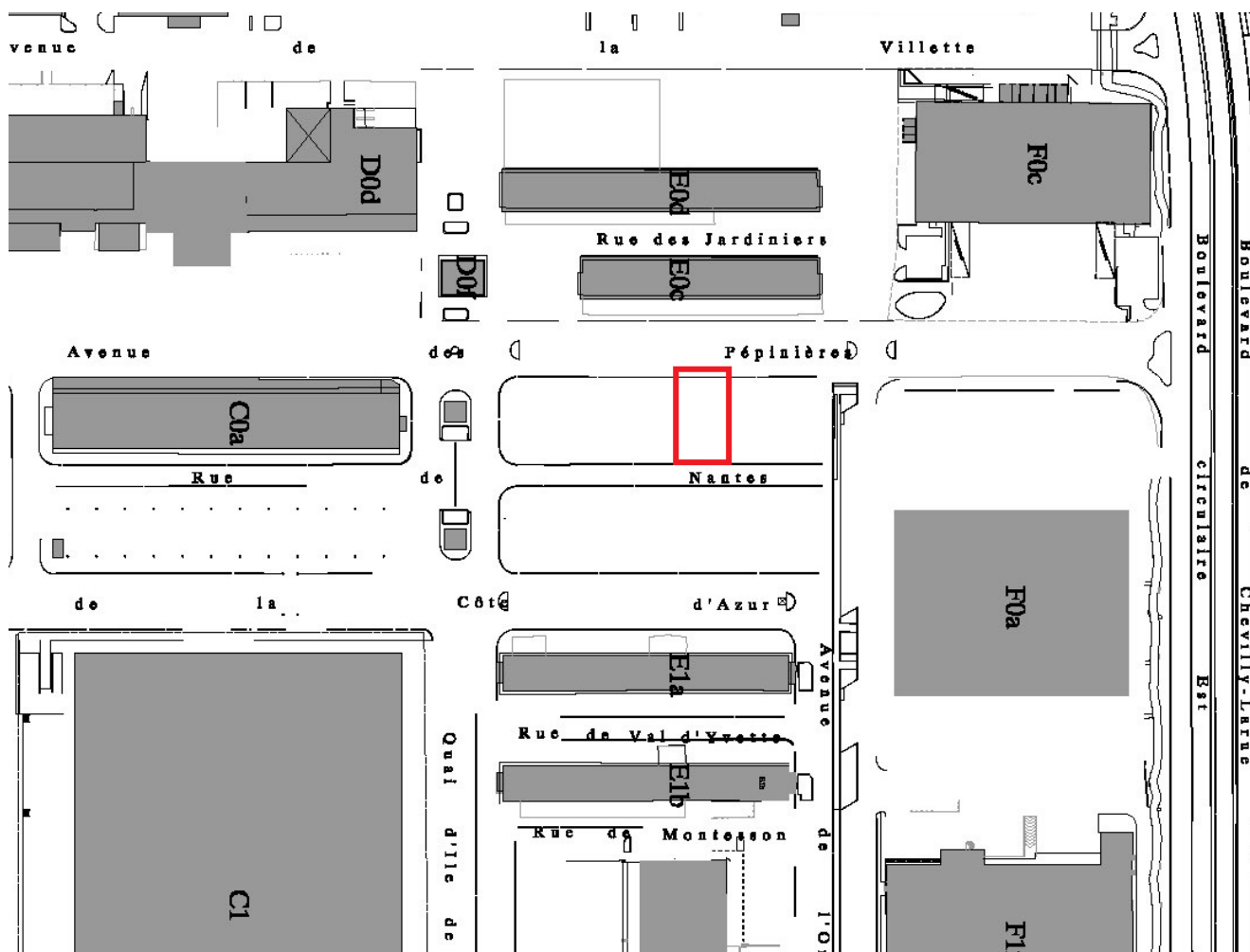
LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Type d'emplacement : Un emplacement de 500m² indivisible est disponible à usage de vente sur le carreau de sapins de Noël.

La campagne se tiendra du **8 novembre au 27 décembre 2024**.

Les candidatures se feront par mail à : emplacement.commercial@semmaris.fr

Localisation : Secteur Horticulture et Décoration.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

L'emplacement est créé à titre temporaire. Il est mis à disposition du **8 novembre au 27 décembre 2024**. Il prend place sur des parkings spécifiquement affectés à cette activité dans le secteur Horticulture & Décoration.

La SEMMARIS consacre 500 m² indivisible à la vente de sapins verts, houx et gui.

Chaque grossiste intéressé doit se manifester auprès de la SEMMARIS afin de nous informer par mail à emplacement.commercial@semmaris.fr.

La SEMMARIS met à disposition l'alimentation électrique. Le candidat devra indiquer son besoin électrique lors de sa candidature (XXKVA en mono ou en tri).

Activité autorisée sur l'emplacement : vente de sapins verts – houx- gui exclusivement

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

- Type de contrat : Convention d'occupation précaire de 56 jours.

	REDEVANCES (TARIFS HT/M²/MOIS)	DEPOT DE GARANTIE
Terrain	27.01€	2€/m²

- Tarifs applicables en 2024 selon Arrêté préfectoral N° 2023-04438 du 14 décembre 2023

1 benne individuelle sera mise à disposition par emplacement, avec 1 rotation par jour sauf le dimanche (compris dans la location au m²)

L'opérateur prendra son emplacement à compter du 8 novembre 2024, date de lancement de la campagne, sur rendez-vous avec le secteur. Il quittera l'emplacement au plus tard le 27 décembre 2024, date de fin de la campagne. Tout départ postérieur à cette date donnera lieu à la facturation d'un mois supplémentaire.

Un état des lieux entrant et sortant sera réalisé par le secteur, signé par les parties en présence, afin d'attester des dates de départ et d'arrivée. Ces états des lieux sont obligatoires et feront l'objet d'un rendez-vous pris avec le secteur 48H à l'avance.

L'opérateur devra impérativement mettre ses invendus en benne, conformément à la réglementation du Marché.

Facturation des enlèvements invendus par rotations de bennes au prix de 546.48€HT la benne de 30m³.



SI VOUS ETES INTERRESSE(S), DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 17/10/2024

Pièces administratives :

- **Une carte d'identité du dirigeant de la société**
- **Lettre de candidature pour l'emplacement**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles.**

Pièces liées au projet :

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)**
- **Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée, incluant un explicatif de l'intérêt du projet**

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le **17/10/2024 à 16 heures**, par voie électronique à l'adresse suivante :

emplacement.commercial@semmaris.fr



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN.	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 14 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 15 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 15 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

Dépôt de candidature

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative
emplacement.commercial@semmaris.fr

Assistante au dépôt des candidatures

SECTEUR HORTICULTURE & DECORATION

secteur.fleurs@semmaris.fr

+33 1 41 80 80 51

